

# LICENCES

Sur OPUSS, vous avez la possibilité de :

- Créer des licences,
- Imprimer une liste de licenciés
- Imprimer des licences individuelles

**Veillez à bien orthographier les noms et prénoms des élèves,  
la date de naissance et le genre**

Tout ceci prête à sourire et pourtant, on le constate chaque année. Le souci, c'est que vous n'avez pas la main pour faire la modification. Seul le Service Régional peut effectuer le changement. Plus embêtant encore, si vous avez coché la case « excellence » ou oublier de la cocher : même le service Régional n'a pas la main pour faire la modification.

## La certification de vos Jeunes Officiels

Depuis l'onglet « **Mes Licenciés** », vous avez la possibilité de procéder à la certification **de niveau district** pour n'importe quel élève, quelle que soit l'activité et à n'importe quel moment de l'année (entraînement ou compétition).

Ce premier niveau de certification est notamment nécessaire si vous souhaitez inscrire un JO à une compétition ou encore si vous souhaitez faire une demande de certification départementale, voire académique.

## La licence LOL (Licence On Line)

A partir de la fiche d'un licencié, vous avez la possibilité d'activer son compte LOL. Il aura ensuite accès à son compte LoL, ce qui lui permettra par exemple :

- De consulter et modifier ses informations (sa classe, son établissement, son niveau de certification, ses activités préférées)
- De modifier sa photo d'une année à l'autre jusqu'au lycée)
- D'imprimer sa licence en cas de besoin

## Responsabilité pénale

Dès lors qu'un élève franchit la porte de votre association sportive, il faut avoir le réflexe de le licencier, en cas d'accident il sera couvert par le contrat d'assurance de votre AS.

Si vous organisez ou participez à une journée promotionnelle (journée du sport scolaire, olympiades...) et qu'à cette occasion vous acceptez des élèves non licenciés, assurez-vous qu'une autorisation a été déposée auprès de la MAIF ou du service compétent.

**Ne jamais** faire participer un élève non licencié à une compétition. **Ne jamais** faire concourir un élève sous une fausse licence. En cas d'accident grave, vous serez directement mise en cause.

## Droit à l'image et RGPD

Voici une mention à rajouter dans votre formulaire de création de licence pour vous dédouaner du droit à l'image et le Règlement Général sur la Protection des Données.

### Sur le droit à l'image :

*Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.*

### Sur le RGPD :

*Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.*